



## Institutions et organismes : qui fait quoi ?

**Le rôle des principaux organismes, institutions et autres acteurs significatifs dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie cités dans les pages de ce numéro, en dehors des industriels et du CEA (voir p. 1), est résumé ci-après.**

**Ademe** (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) : agence d'objectifs qui finance des recherches menées dans d'autres organismes et des développements techniques en régions. Établissement public à caractère industriel et commercial, elle agit principalement dans la recherche et la prospective, l'expertise et le conseil ainsi qu'en matière d'information et d'incitation.

**Afnor** : créée en tant qu'association française de normalisation, c'est aujourd'hui un groupe de services dont l'objectif est d'assurer la compétitivité et l'influence du système français de normalisation dans le contexte européen et mondial.

**Alphéa** : pôle de compétences sur l'hydrogène à vocation européenne créé à partir de l'Association lorraine pour la promotion de l'hydrogène et de ses applications.

**Anvar** (Agence nationale de valorisation de la recherche, dite "Agence française de l'innovation") : établissement public à caractère industriel et commercial décentralisé dont la mission principale est de soutenir l'effort d'innovation des créateurs d'entreprises, des PME-PMI et des laboratoires de recherche, en partageant le risque financier.

**Association française de l'hydrogène (AFH2)** : elle réunit les acteurs français (institutions, laboratoires, entreprises et spécialistes) qui promeuvent le développement et l'utilisation du "carburant du XXI<sup>e</sup> siècle" ([www.afh2.org](http://www.afh2.org)). Les associations nationales européennes sont réunies au sein de l'**Association européenne de l'hydrogène (EHA)** ([www.h2euro.org](http://www.h2euro.org)).

**Cirad** (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) : organisme français de recherche agronomique au service du développement durable des pays tropicaux et subtropicaux.

**CNRS** (Centre national de la recherche scientifique) : cet établissement public à caractère scientifique et technologique (1 260 unités) exerce son activité de recherche fondamentale dans tous les champs de la connaissance.

**CNRT Pile à combustible** : centre national de recherche technologique Belfort-Montbéliard-Nancy sur la pile à combustible adossé à l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM). Il gère la plate-forme nationale pile à combustible de Belfort, outil dédié aux essais de piles et de leurs interfaces pour les transports terrestres (voir p. 105).

**Commission européenne** : organe exécutif de l'Union européenne. La législation européenne relève d'un pouvoir de codécision du Conseil de l'Union européenne (la voix des États membres) et du Parlement européen (celle des citoyens). En matière de recherche et de développement, la politique européenne a pour principal instrument le programme cadre (actuellement le **6<sup>e</sup> PCRD**) pour des projets au stade précompétitif.

**DOE (Department of Energy)** : ministère américain de l'Énergie.

**Eurêka** : initiative intergouvernementale de soutien à la coopération technologique au niveau européen. Lancée en 1985 (hors cadre communautaire), elle associe 33 pays et la Commission de l'Union européenne. Elle encourage les coopérations lancées à l'initiative d'entreprises et instituts de recherche d'au moins deux pays membres, dans le cadre de projets de R&D orientés vers le marché, où la propriété des résultats appartient aux industriels et où chaque partenaire sollicite des aides auprès des autorités de son pays.

**Groupe de haut niveau sur l'hydrogène et les piles à combustible (High level group for hydrogen and fuel cells)** constitué fin 2002 par la Commission européenne. Une "plate-forme" technologique (*Hydrogen and Fuel Cell Technology Platform*), animée par un conseil consultatif représentant les acteurs publics et privés du domaine,

a été créée par la Commission afin de concrétiser la vision d'avenir du Groupe de haut niveau.

**GEN IV** : nom abrégé de l'initiative lancée en 2000 par le *Department of Energy* américain. Depuis juillet 2001, elle associe au sein du **Forum International Génération IV** les pays (Afrique du sud, Argentine, Brésil, Canada, Corée du sud, États-Unis, France, Japon, Royaume-Uni, Suisse et Euratom) menant des recherches sur une nouvelle génération de systèmes énergétiques nucléaires (réacteurs et cycles du combustible) présentant à la fois des qualités d'économie, de sûreté améliorée, de minimisation des déchets et de résistance à la prolifération et à même d'atteindre la maturité technique vers 2030.

Le **Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)** (en anglais IPCC, *Intergovernmental Panel on Climate Change*) a été mis en place en 1988, à la demande des 7 pays les plus riches du monde, par l'Organisation météorologique mondiale et par le Programme pour l'environnement des Nations unies (PNUE) afin « d'expertiser l'information scientifique, technique et socio-économique qui concerne le risque de changement climatique provoqué par l'homme ».

**Institut français du pétrole (IFP)** : centre de recherche et développement industriel, de formation et d'information dans les domaines des hydrocarbures et de l'automobile en vue d'assurer à la collectivité et à ces industries une croissance durable et respectueuse de l'environnement.

**ISO** (*International Organization for Standardization*) : organisation non gouvernementale qui établit les normes internationales. L'ISO regroupe les instituts nationaux de normalisation de 148 pays, délégations des gouvernements nationaux ou organismes issus du secteur privé.

**LBST** : L-B-Systemtechnik, consultant allemand (du nom de son fondateur Ludwig Bölkow) spécialisé dans la stratégie et la technologie dans les domaines de l'énergie et du transport et avec lequel le CEA et l'IFP ont conclu en 2003 un accord de collaboration afin d'évaluer les filières hydrogène du point de vue technico-économique et environnemental.

**Observ'ER** : Observatoire des énergies renouvelables : se définit comme une structure de service d'intérêt général et d'aide à la décision.

**OCDE** : l'organisation de coopération et de développement économiques, qui regroupe trente pays parmi les plus industrialisés, a pour objectif de promouvoir des politiques visant à réaliser la plus forte expansion possible de l'économie, de l'emploi et du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'ensemble de l'économie et du commerce mondiaux sur une base multilatérale. L'OCDE chapeaute deux agences semi-autonomes : l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN).

**PACO** : réseau français de recherche et d'innovation technologique (RRIT) pour le développement de la pile à combustible (voir p. 107).

**PNUE** : programme des Nations unies pour l'environnement (en anglais UNEP). Issu de la Conférence de Stockholm (1972), il coordonne des efforts réalisés par des organismes intergouvernementaux, non gouvernementaux, nationaux et régionaux.

**UTE** : l'Union technique de l'électricité et de la communication coordonne le travail normatif effectué en France dans le domaine électrotechnique et exerce son influence dans l'évolution de cette normalisation par son action au niveau national, européen et international.